

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEIX, assisté(e)
de Madame LEBEL et Madame TOPSI, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame DELMESTRE-GALPE, Greffière

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2500108	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté AES/VPF en date du 05 août 2024 portant refus de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
10)	DOSSIER N° 2500025	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demnande l'annulation de la décision implicite portant le rejet de a demande de délivrance de titre de séjour née 13 octobre 2024 du silence de Monsieur le Préfet de la Guyane	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître MARCIGUEY Céline
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
12)	DOSSIER N° 2500124	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté/AES/MOP en date du 04 novembre 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français, avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître PIALOU Aurélie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09 heures 30

14)

DOSSIER N° 2401777

RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI

Titre de l'affaire @Demande l'ANNULATION de l'arrêté en date du 08/07/2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

PREFET DE LA GUYANE

Représentants des parties

Maître PIERRE Bruneau (Cour)

Le Prefet

Arrêté le 04/05/2026

Le président du tribunal